

Image not found or type unknown



Location de local commercial

Par **ritchivaloche**, le **01/02/2008** à **15:11**

Bonjour, avec un associé nous avons trouvé un local commercial pour monter un restaurant, Ce local doit être livré fin juin 2008 mais l'agence viens de nous avertir que toute les baies vitré du local sont à nos frais ce qui représente 40m sur 5m de haut de vitre...ils nous proposent donc de nous louer ce local entièrement ouvert et brut de décoffrage, ont-ils le droit???